

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°932) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION «L'ORCHESTRE OSTINATO»,

DÉCISION N° DM-23-494 EN DATE DU 27 DECEMBRE 2023

A TITRE PAYANT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son Président, Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, d'organiser une répétition dans la salle Berlioz le 18 décembre 2023 de 9h00 à 12h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son Président, Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt, une convention de location de salle pour un montant de 44,45 € T.T.C (quarante-quatre euros et quarante-cinq centimes), afin d'organiser une répétition dans la salle Berlioz le 18 décembre 2023 de 9h00 à 12h30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20231227-Imc1H11453H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/12/2023

Date de Publication: 27/12/2023